

RELEVÉ DE DÉCISIONS DE LA COMMISSION PARITAIRE NATIONALE EMPLOI ET FORMATION DE LA FÉDÉRATION DES ESH

SEANCE DU MERCREDI 17 SEPTEMBRE 2014

Collège Salariés

Présents

Antonio MARTINS, CFDT, Suppléant
Patrice PICAUD, CFE-CGC, Titulaire
Jocelyne SYLVA-MENDY, CFE-CGC,
Suppléante
Jean-Jacques GRANDCOIN, CGT, Titulaire
Jean-Louis DUMAS, CGT, Suppléant
Cynthia DUBOIS, CFTC, Suppléante
Sébastien GACHE, CFDT, Titulaire
Stéphane DUBOS, CFTC, Titulaire
Chantal JOUANNEAUX, CGT-FO, Titulaire
Patricia CAMPIN, CGT-FO, Suppléante

Absents excusés

Collège Employeurs

Philippe DE NIJS
Sébastien COLIN
André INDIGO
Odile LE VEN
Didier POUSSOU
Elisabeth ESTIGNARD

Valérie FOURNIER
Marc LELIEVRE
Nicolas MULLER
Jean-Claude QUEMIN
Philippe VAREILLES
François MELIN
Christine JUILLAND

Sandrine ALOZY, Directrice du Pôle Ressources Humaines et secrétaire de la CPNEF

Ouverture des travaux à 9h00

Il a été décidé d'un commun accord entre les représentants des délégations salariés et employeurs ce qui suit :

1. Validation du relevé de décisions de la séance du 27/08/2014

Cf. annexes 1 et 2

Décision des membres de la CPNEF : le relevé de décisions est validé à l'unanimité avec intégration de la remarque suivante :

- Point 2 : inverser « peuvent » par « doivent »

2. Fonds mutualisés : reliquat 2013

Cf. annexe 4

Lors de la séance du 27/08/2014, les membres de la CPN ont validé les modalités d'utilisation du reliquat mis à disposition de la branche des esh par UNIFORMATION soit la somme globale de 969 281 €.

Pour autant, une solution permettrait de disposer d'un délai supplémentaire, soit jusqu'au 31/10/2015, pour mobiliser ces fonds.

En effet, la Branche pourrait décider d'abonder les Budgets des adhérents au titre du plan de formations.

Cette solution permettrait d'accompagner positivement les esh pendant la période transitoire de mise en œuvre de la réforme de la formation professionnelle et de réduire l'impact de la perte des budgets liés au DIF soit 1 800 K€ en 2013.

L'ensemble des esh doit pouvoir bénéficier des reliquats de fonds mutualisés, y compris les esh qui ne versent pas leur plan de formation à UNIFORMATION. Le fait que l'ensemble des esh versent une contribution conventionnelle de 0.05% de la masse salariale au titre du plan permettrait une utilisation des reliquats par toutes les esh.

Ces fonds doivent être mobilisés dans les conditions des périodes de professionnalisation. Ce point doit également faire l'objet d'une validation par UNIFORMATION qui informera la CPNEF des suites données à sa demande.

Décision des membres de la CPNEF : validation des conditions de mobilisation des ressources disponibles selon les principes arrêtés en séance. En attente des compléments d'information de la part d'UNIFORMATION.

3. Présentation de la réforme de la formation professionnelle

Cf. annexe 3

4. Demandes en instance auprès d'UNIFORMATION

En présence de Thierry DEZ, Cyril PATTEGAY et Sylvain JULHES

Les demandes complémentaires des membres de la CPNEF sur les thèmes suivants sont en instance auprès d'UNIFORMATION :

- Bilan UNIFORMATION 2013
- Bilan CFESS

Débat en séance.

CFESS :

Constats :

- Les besoins en financement sont supérieurs aux ressources disponibles
- Les reports de fonds n'existent plus

En conséquence, il convient de mieux appréhender l'utilisation de ces ressources.

Un guide concernant le CFESS a été réalisé pour la branche des esh. Une commission de suivi du CFESS a été créée au sein de la CPNEF.

UNIFORMATION gère gracieusement les fonds du CFESS.

2 solutions :

1. Une commission valide les dossiers sur la base de critères identifiés en CPNEF/CPN.
2. UNIFORMATION reçoit les dossiers et les traite dans le respect des critères identifiés en CPNEF/CPN.

Proposition UNIFORMATION :

- Informer les esh de la possibilité de dépôt des demandes de financements du 01/01 au 30/04/2015
- Proposer des critères de validation des demandes à la CPNEF
- La mise en œuvre peut être réalisée par UNIFORMATION

Ces propositions doivent être validées en CPNEF.

Décision des membres de la CPNEF : nécessité d'identifier des règles d'utilisation du CFESS.

Pour la prochaine séance :

- Transmission du guide CFESS
- Estimation du coût des formations et des salaires
- Transmission par UNIFORMATION d'un bilan pour 2014 et éventuellement 2013
- Etablir un calendrier de la démarche

Bilan UNIFORMATION pour 2013 :

Une erreur s'est glissée dans la présentation faite par UNIFORMATION lors de la séance du 2/07/2014 concernant la professionnalisation. En revanche, le contenu du bilan n'est pas erroné.

Le bilan 2013 réalisé par UNIFORMATION ne peut être modifié. Cette information a été transmise par Monsieur JULHES par mail en date du 11/07/2014.

En revanche, UNIFORMATION peut réaliser des études complémentaires. A ce titre, Monsieur JULHES a réalisé, à la demande de la Fédération, une étude concernant les pratiques formatives qui pourra faire l'objet d'une présentation lors de la CPNEF du 22/10/2014.

Réforme de la Formation professionnelle :

Monsieur DEZ, Directeur Général UNIFORMATION, évoque le financement de la formation dans le cadre de la réforme. UNIFORMATION recommande aux branches adhérentes la mise en place d'une contribution conventionnelle supplémentaire à la contribution légale à hauteur de 0.4% de la masse salariale pour développer une politique de branche en terme de formation.

Cette contribution ne sera pas mutualisée au niveau de l'OPCA mais au niveau de la branche (fléchage sous forme de budget de branche). Il est possible de mixer budget entreprise et mutualisation branche.

La décision relève des partenaires sociaux de la branche.

Informations

Reporting étude évolution des métiers de la Maîtrise d'Ouvrage

Présentation par Véronique VELEZ

La présentation est reportée en raison du retard pris dans l'étude des thèmes à l'ordre du jour de la CPNEF

Prochaine réunion : le 22 octobre 2014

- **Réunion préparatoire : le 21/10/2014**
 - o Employeurs : 16H00 – 19H00
 - o Salariés : 14H00-15H30 préparatoire CPN
15H30-17H00 préparatoire CPNEF
- **Réunions plénières : le 22 octobre 2014**
 - o CPNEF : 9H00 – 15H30
 - o CPN : 15H30 – 17H00

Clôture de la séance à 12h40 heures.